L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1861. — G. P. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY } EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstall, Passage de la Bourse—Meubles.

Affaires financières.

Nous croyons utile de résumer, pour l'intelligence de nos lecteurs, le système financier adopté d'une façon définitive par le gouvernement des Etats Confédérés. Nous dirons ensuite de quelle manière les citoyens sont appelés à donner leur concours pour l'établissement du crédit public de notre jeune Confédération.

Tout gouvernement ayant besoin d'un revenu régulier pour subvenir à ses dépenses, le premier soin du Congrès a été de déterminer la source d'où devait être puisé ce revenu. Cette source est l'établissement de droits de douanes à percevoir sur certaines marchandises importées. De là la fixation du tarif, que nous avons publié en mai ou juin dernier, et dont la mise en vigueur était fixée au 1er septembre courant. Le gouvernement a, depuis, refusé de proclamer le libre échange pendant la durée de la guerre, comme on le proposait. Il s'est contenté de décider que l'on pouvait importer des marchandises par tous les points de la côte, en en faisant la déclaration et en payant les droits à la douane du port d'entrée le plus voisin. On évalue le revenu que donnera annuellement le tarif à une somme de vingt-cinq à trente millions pour la première année, et nous ne doutons pas qu'en peu de temps le tarif ne produise une quarantaine de millions, somme amplement suffisante aux dépenses ordinaires.

Le blocus ayant rendu nulle, pour le moment, cette branche régulière de revenu, il a fallu que le gouvernement eût recours à des ressources extraordinaires. Ces ressources ont consisté en:

1o Un emprunt de 15 millions, garanti par un droit d'exportation de 1/8 cent par livre sur le coton;

2o L'émission provisoire de bons du trésor de $5 et au-dessus, sans intérêt, remboursables six mois après la fin de la guerre;

3o L'émission d'obligations, portant 8 pour cent d'intérêt, remboursables dans vingt ans, de 100 et au-dessus, et jusqu'à concurrence de cent millions.

4o La taxe de guerre.

L'emprunt de 15 millions a eu pour objet de faire face aux premières dépenses du gouvernement. Il a été émis en coupons de $50 et au-dessus, portant intérêt à huit pour cent payable semi annuellement les 1er septembre et 1er mars de chaque année. (On vient de payer, le 1er courant, les quatre premiers mois d'intérêt échu.) Cet emprunt est garanti par le produit du droit de 1/8 cent par livre de coton exportées. On a calculé que ce produit suffira à payer, outre l'intérêt, une somme suffisante du capital pour racheter tous les coupons de l'emprunt en sept ou huit ans. Cet emprunt, dont une partie seulement a été émise, constitue donc un bon placement, avec un intérêt convenable, et un remboursement assuré par une garantie infaillible.

Comme nous l'avons dit dans un précédent article, l'émission de bons du trésor de $5 et au-dessus sans intérêt, et remboursables six mois après l'expiration de la guerre, n'est qu'un expédient financier, une de ces mesures provisoires destinées à faciliter le placement d'un emprunt définitif de cent millions, qui constitue la véritable ressource que le Congrès a voulu créer pour faire face aux dépenses de la guerre. Cette émission se confond donc avec l'émission des obligations de l'emprunt et il importe de bien comprendre que la dette qui en résultera pour la Confédération ne sera en tout que de cent millions.

Si le pays eût été dans des circonstances ordinaires, on eût mis en adjudication l'emprunt comme cela se fait d'habitude ou l'on eût fait appel aux souscriptions volontaires, suivant le système inauguré en France par Napoléon III lors de la guerre de Crimée, et le gouvernement n'aurait eu qu'à livrer des titres en échange d'espèces. Mais l'état des affaires ne permettait pas d'employer un système aussi simple. Les citoyens, malgré tout leur patriotisme, n'auraient pu souscrire que dans une limite fort restreinte s'il avait fallu verser immédiatement en espèces le montant de leurs souscriptions, tandis qu'ils avaient une ressource non encore disponible mais réalisable dans un délai assez rapproché. C'était leurs récoltes évaluées à plus de trois cents millions en coton, sucre, riz et tabac.

Le gouvernement a donc pris le parti d'utiliser, pour le placement de l'emprunt, la ressource à venir des récoltes et il a fait circuler des listes de souscription par lesquelles les planteurs s'engagent à faire remettre au gouvernement le produit de la vente de tant de balles de coton, de boucauts de sucre et de tabac en échange de titres de l'emprunt à vingt ans. Or, ces souscriptions ne donnaient pas au gouvernement une ressource immédiate: la valeur qu'elles représentaient n'était pas fixe puisqu'elle dépendait du cours des produits à l'époque incertaine de la vente: on ne pouvait donc escompter ces souscriptions, ni les donner en paiement.

Pour remédier à cela on a décidé d'émettre des bons au trésor par petites sommes, depuis cinq piastres, afin de faciliter leur mise en circulation. Le gouvernement paiera avec ces bons ses employés, l'armée, la marine, &c. Ces bons de trésor ne portent pas d'intérêt parce qu'ils sont remboursables à une époque probablement rapprochée, six mois après l'expiration de la guerre, et parce qu'on a présumé qu'ils seraient pris comme monnaie courante. Ils seront rachetés au fur et à mesure de la réalisation des souscriptions à l'emprunt, de sorte qu'il n'y aura jamais pour plus de cent millions de valeurs du gouvernement émises à la fois. Cette réalisation de l'emprunt n'est qu'une affaire de temps. Les souscriptions dépassent déjà cinquante millions et on a l'espoir que, cette année même, elles couvriront la totalité de l'emprunt. En tous cas, il suffirait d'une nouvelle souscription relativement assez faible sur la récolte de l'année prochaine pour compléter le placement de l'emprunt. Une partie de cet emprunt servira, d'ailleurs, à payer des fournitures, des achats de navires et autres grains les dépenses du gouvernement.

Il faut remarquer que cent millions ne forment qu'un sixième de la récolte de deux années, et que dans beaucoup d'Etats les habitants ont souscrit pour le tiers et quelquefois la moitié de leurs récoltes. On peut donc prédire que l'emprunt sera complètement couvert, et, par conséquent, que le trésor sera en état de racheter tous les Bons du Trésor mis en circulation. C'est là un premier point à noter.

D'un autre côté, le Gouvernement n'a pas voulu substituer un papier à un autre sans assurer le rachat définitif des secondes valeurs. C'est dans ce but qu'a été créée la taxe de guerre de un demi pour cent. Nous avons publié la loi dans notre numéro du 26 août et nous ne reviendrons pas sur les détails. Il nous suffit de dire que cette taxe directe produira près quinze millions annuellement. En retirant huit millions pour l'intérêt à 8 pour cent du capital, il restera une somme de sept millions bien plus que suffisante pour rembourser en 20 ans le principal de l'emprunt.

Ainsi le système financier des Etats Confédérés se résume en un tarif de douanes pour faire face aux dépenses régulières en temps normal, et deux emprunts, l'un de 15 millions dont le remboursement en principal et intérêts est assuré par une taxe d'exportation sur le coton, l'autre de cent millions, émis d'abord sous forme de bons du trésor de 5, 10, 15, 20 dollars et au-dessus, lesquels bons seront remplacés au fur et à mesure par des titres réguliers de l'emprunt, portant intérêt à 8 pour cent, et dont l'intérêt et le principal seront remboursés au moyen du revenu annuel de la taxe de guerre.

Le gouvernement, respectant une clause de la Constitution et un grand principe d'économie politique, n'a pas donné cours forcé aux bons du trésor. Mais il est de la dernière importance que ces bons soient admis à circuler au pair dans tous les Etats Confédérés, et que l'accord des citoyens supplée à ce que la loi n'a pu faire.

Par ce qui précède on a pu se convaincre que ces bons du trésor ne constituent pas un de ces papiers-monnaie d'une valeur fictive que créent les gouvernements aux abois. La Confédération du Sud débute sans avoir de dettes arriérées à liquider, et l'emprunt qu'elle va contracter a pour garanties non seulement la production si abondante de son sol mais encore des richesses immenses accumulées sous toutes les formes. Tandis que les pays les plus riches d'Europe trouvent si facilement à emprunter bien que leur dette publique ait, depuis le commencement du siècle, doublé tous les dix ans, pourquoi, lorsqu'il est démontré que notre Confédération a pourvu à l'avance par une légère taxe au remboursement d'un emprunt modique et unique, y aurait-il hésitation à lui accorder le crédit qu'elle mérite à tous égards?

Les bons du trésor sont reçus en paiement de la taxe de guerre, et de toutes les autres dettes publiques y compris les droits de douane (il n'y a d'exception que pour le droit d'exportation sur le coton qui a une destination spéciale). Ils sont aussi reçus en paiement des souscriptions à l'emprunt pour le montant des ventes de produits et articles manufacturés.

Toutes ces considérations de sécurité ont été si bien appréciées par le peuple des Etats Confédérés que déjà dans le plus grand nombre des Etats, le public et les banques admettent comme monnaie ayant cours ces bons du trésor. Les banques de la Louisiane n'ont pas encore pris de parti définitif à cet égard, à cause de leurs chartes qui leur imposent des restrictions particulières; mais comme il est impossible que le marché de la Nouvelle-Orléans fasse exception à la règle générale, il est question de faire adopter par tous les commerçants de la place une résolution pour donner cours au pair à tous les bons du trésor. Plusieurs plans ont été proposés et nous avons l'espoir que le mouvement commencé sera couronné par le succès.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DEPECHES DE L'APRÈS-MIDI.

Combat sur le Mississipi.

Cairo, 4 sept—Les chaloupes canonnières *Taylor* et *Lexington*, ont eu un combat à la hauteur de Hickman, Ky., avec le *Yankee*, chaloupe canonnière confédérée, aidée par deux batteries sur la rive. Les bateaux fédéralistes ont tiré vingt coups de canon et sont revenus à Cairo sans avoir été atteints.

Le général Grant a pris aujourd'hui le commandement de cette position. Il remplace le général Prentiss.

Convention de Syracuse.

Syracuse, 5 sept.—Herman J. Redfield est élu président permanent de la Convention.

La délégation de Mozart et celle de Tammany ont pris leurs sièges. Elles donnent chacune dix-sept voix.

Le prince Napoléon à St-Louis.

St Louis, 5 septembre.—Le prince Napoléon et sa suite sont arrivés ici. Le général Frémont avait préparé une escorte monstre, mais le prince s'est rendu tranquillement au Planters' House, évitant les démonstrations.

Nouvelles de Washington.

Washington, 5 septembre.—Le steamship *R. B. Ford* est arrivé au chantier de Marnie. Son capitaine, ses deux officiers en second et son charpentier ont été arrêtés et mis aux fers. On ignore de quoi ils sont accusés.

Une escarmouche a eu lieu, hier matin, avant la pointe du jour, près de Bailey. Les Confédérés venus en grand nombre de Mouson's Hill ont refoulé les avant-postes, mais à quatre heures de l'après midi, les fédéraux étaient maîtres de la position — le Cross Road.

De Louisville.

Louisville, 5 septembre.—On nie que le *Union Committee* ait reçu de Lincoln une dépêche au sujet de la proclamation du général Frémont.

DEPECHES DE NUIT.

La guerre au Missouri.

Quincy, 5 septembre.—Les Confédérés, au nombre de 2,000, avec deux pièces de canon, sont entre Hunewell et Shelbina. Les communications par télégraphe et par chemins de fer sont arrêtées. Le général Pope est en marche vers le point où l'action se concentre.

Le brigadier-général Hurlbut est, dit-on, à l'ouest de Shelbina, avec 1,500 hommes.

Convention démocratique de New-York.

Syracuse, 5 septembre.—Sur une reconsidération, la délégation de Mozart a été rejetée du sein de la Convention.

Document important—Neutralité du Kentucky—Le Gouverneur Magoffin à la Législature.

Frankfort, 5 septembre.—Le message du gouverneur Magoffin sur les relations fédérales est en grande partie rétrospectif. Il montre que la neutralité du Kentucky a été ratifiée par trois fois au scrutin, et que sa propre attitude, en refusant de prêter main forte à Lincoln, et ses efforts pour tenir les belligérants en dehors du territoire de l'Etat, ont reçu l'approbation presque unanime des Kentuckiens.

Le message dit en outre: "Et maintenant, m'adressant personnellement aux représentants du peuple du Kentucky, je proteste en son nom et en sa présence, au nom des libertés constitutionnelles et à la face du ciel et de la terre, contre toutes les usurpations du Président et contre chacune d'elles, ainsi que contre tous actes inconstitutionnels et illégaux, et je proteste en outre contre la poursuite d'une guerre ouvertement faite dans le but de rétablir le gouvernement—chose [illegible] impossible à réaliser—par l'absurde [illegible] de coercition; et je proteste [illegible] prétention de vouloir faire [illegible] lieu de campement ou un lieu de passage pour les armées des deux partis; et je recommande avec instance à l'Assemblée Générale de passer promptement des résolutions ordonnant aux deux puissances belligérantes de se tenir en dehors de notre territoire, et de respecter de bonne foi la neutralité que le peuple du Kentucky a déclaré avec une rare unanimité vouloir conserver et maintenir."

De Boston.

Boston, 5 septemb.—L'ex gouverneur Briggs a été accidentellement blessé à la mâchoire par une arme à feu, et on croit que la blessure sera probablement mortelle.

Le navire *Alice Ball*, de Liverpool, a été pris.

De Philadelphie.

Philadelphie, 5 septembre.—Trois navires et un lot de tabac ont été saisis aujourd'hui.

L'abbé Brudfort, l'une des prises du *Sumter*, a été capturé de nouveau par le *Powhatan*.

Richmond, 5 septembre.—Le Docteur J. M. Williams, de Montgomery, a été nommé chirurgien du 11e régiment de l'Alabama.

THEATRE D'ORLEANS—La représentation de dimanche sera donnée au bénéfice du zouave Chela, l'excellent comique de la troupe. Si tous ceux auxquels il a procuré un moment de franche gaieté se rendent dimanche au théâtre, la salle sera pleine. Le spectacle se compose de plusieurs nouveautés dont on trouvera le détail dans l'annonce publiée plus loin, et il sera terminé par un apothéose où la Confédération du Sud sera représentée par trois tableaux indiquant le Passé, le Présent et l'Avenir.

BENEFICE DE MME DELATOURNERIE—C'est le 14 septembre qu'aura lieu la représentation extraordinaire, donnée au théâtre de l'Opéra avec le concours d'amateurs et d'artistes de la Nouvelle-Orléans, au bénéfice de Mme DELATOURNERIE. Le programme que nous avons sous les yeux est des plus attrayants et des plus variés. La bénéficiaire se fera entendre dans la grande scène du deuxième acte de *la Reine de Chypre*, et le deuxième acte du *Trovatore*; elle chantera en outre le morceau *Ah! mon fils!* du Prophète, et un chant patriotique "Aux armes." Deux vaudevilles *La fille de Dominique* et *A la Bastille*, et un à propos comique intitulé "*Après Manassas* joués par MM. Chol, Glatigny, Deligne, Gilbert, Mathieu et Jules, compléteront la représentation. L'orchestre sera dirigé par M. PREDIGAM.

LA VERITÉ SUR L'ESCLAVAGE ET L'UNION.—Tel est le titre d'une brochure que vient de publier à la Nouvelle-Orléans M. Emile Lafranc. Le temps nous a manqué pour lire l'exemplaire que nous avons reçu hier soir, mais nous pouvons dire dès à présent que M. Lafranc a traité un sujet plein d'actualité et que les lecteurs ne manqueront pas à son travail. La brochure est en vente à l'imprimerie franco-américaine, 122 rue de Chartres et dans les principales librairies de la ville.

La prise du fort Hatteras.

Nous trouvons dans les journaux de Louisville le compte rendu suivant de la capture des forts Hatteras et Clark par l'expédition du général Butler. Nous le reproduisons en faisant observer qu'il émane de Washington.

Washington, 1er septembre—Une personne attachée à l'expédition dit que les forces ont été débarquées sur la rive, mais qu'au moment où 319 hommes du 20e régiment de New-York sous les ordres du colonel Weber se trouvaient déjà à terre, le vent fraîchit et il fut impossible de continuer le débarquement. Le détachement s'avança sur la rive et s'empara d'une pièce de campagne et d'un cheval; puis il marcha sur le fort Clark qui avait été évacué, mais il fut forcé de l'abandonner parce que les bombes de la flotte y tombaient. Il retourna au lieu de débarquement et y bivouaqua pendant la nuit. Le lendemain matin la flotte commença le bombardement du fort, le fort Hatteras, qui, peu après, hissa un drapeau blanc. Les troupes fédérales entrèrent alors au fort. Les officiers furent conduits à la tente du commandant Baron qui remit au lieutenant Weigel la proposition suivante qui fut portée au général Butler:

"*Memorandum.* L'officier commandant, Samuel Barron, C. S. N., offre de rendre le fort Hatteras avec toutes les armes et les munitions de guerre, les officiers ayant le droit d'emporter leurs épées et les hommes pouvant se retirer sans armes.

SAMUEL BARON,
Commandant les défenses navales de la Virginie, fort Hatteras, 29 août.

La réponse suivante fut apportée par le capitaine Crosby, T. S. M., et le lieutenant Weigel.

Memorandum.—Benj. F. Butler, major-général commandant, U. S. A., en réponse à une communication de Sam. Barron, commandant les forces du fort Hatteras, ne peut admettre les conditions proposées. Voici les conditions qu'il offre: les officiers et les hommes seront traités comme prisonniers de guerre [illegible] expédition n'est admi[illegible] se rendront [illegible] pour arrê[illegible]. A la réception de [illegible] envoyons un conseil [illegible] et sur leur avis accepta les conditions offertes. Les prisonniers furent ensuite conduits à bord de la flotte.

Le fort Hatteras avait dix canons en position et quatre non montés, et une grande colombiade de dix pouces prête à être montée. La position du fort est très forte. Il est entouré d'eau de presque tous les côtés et on ne peut en approcher que par une langue de terre qui forme un circuit de 500 yardes. Ce circuit était commandé par deux pièces de 32 chargées à mitraille.

Le fort Clark est à 700 yardes au Nord. C'est une redoute carrée armée de cinq canons et de deux pièces de six. L'ennemi avait encloué les canons avant d'évacuer le fort le jour précédent. Le général Butler dit dans son rapport: "après avoir consulté le commodore Stringham et le commandant Stillwager, je résolus de laisser des troupes dans le fort à cause de la force des fortifications, de son importance, et parce que s'il retombait en la possession de l'ennemi et qu'il fut armé convenablement, il serait très difficile de le capturer. L'importance de ce point ne peut être exagérée.

LE PRINCE NAPOLEON.—Le prince est arrivé avec sa suite le 2 septembre à Chicago. Il est descendu à l'hôtel Frémont et est reparti le mercredi pour St Louis. Le télégraphe annonce qu'il est arrivé dans cette ville hier et que déclinant l'escorte préparée par le général Frémont, il est allé tranquillement à l'hôtel des Planteurs.

MINES DE PLOMB DU MISSOURI.—Les confédérés sont maintenant en possession de la plus riche mine de plomb du Missouri. Elle est située à Granby, comté de Newton, à 25 milles de la frontière sud ouest de l'Etat. C'est la mine Blow et Kennett. Elle a rendu l'année dernière 75,000 saumons ou six millions de livres de plomb. Les confédérés ne manqueront pas de plomb pour faire des balles.

UNE LEÇON D'ARITHMETIQUE.—Le *New-York Express* démontre à M. Lincoln qu'à tout bien calculer il ne lui faut pas moins d'un million d'hommes pour conquérir et garder le Sud. N'est-ce pas clairement dire que la guerre est une folie et qu'on ferait mieux d'y renoncer.

LE PSEUDO-ETAT DU KANAWHA.—Les comtés compris dans le nouvel Etat de Kanawha, imaginé par les abolitionistes de Wheeling, ont une population de 281,786, dont huit à dix mille esclaves. La population totale de la Virginie est de 1,593,199.

L'ILE AUX VAISSEAUX.—Le *Handsboro Democrat* du 3 courant dit:

Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons de bonne source que l'oncle Abe a deux nouveaux navires et trois bricks en vue de l'Ile aux Vaisseaux. Par suite de leur apparition, le commandant de l'île a envoyé à terre demander de nouvelles troupes.

Le bureau militaire a ordonné de mettre en construction sur la côte neuf chaloupes et une grande canonnière. La canonnière sera de 250 tonneaux. Ces bâtiments sont destinés à la protection du détroit. On les construit sous la surveillance du général Dahlgreen qui se trouve à la Passe Christian.

LA PLUIE ET LES RECOLTES.—Nous lisons dans le *Pelican* des Avoyelles:

Notre récolte de coton qui promettait d'être si belle, a cruellement souffert depuis quinze jours et si la pluie continue, elle sera entièrement perdue. Nous avons aussi à enregistrer la triste nouvelle que les chenilles ont commencé leurs désastreux ravages sur plusieurs plantations.

L'Union des Natchitoches contient ce qui suit sur le même sujet:

Les pluies constantes que nous avons eues toute cette semaine, ont porté un tort considérable aux récoltes et les belles espérances des planteurs commencent un peu à s'évanouir.

SECOURS AUX VOLONTAIRES.—Nous lisons dans l'*Union* des Natchitoches:

Un fait remarquable à constater dans le Sud, c'est que plus le danger augmente, plus le dévoûment grandit.

Tout le monde sait qu'il s'est organisé depuis déjà quelque temps un comité chargé de recevoir tous les secours pour les volontaires. Ce comité a son siège à la Nouvelle Orléans. Cet appel généreux avait trouvé un écho sympathique dans la population de la ville du Croissant, et les exemples de dévoûment patriotique pouvaient se citer par centaines. Mais pour que les secours puissent venir de toutes les parties de l'Etat, il fallait nommer des sous comités dans chaque paroisse, c'est ce qu'ont bien compris les généreux citoyens qui avaient pris l'initiative pour secourir les volontaires.

Le Comité Central vient donc de désigner dans notre paroisse les personnes suivantes pour organiser cette œuvre si éminemment patriotique. Ce sont MM. FELIX METOYER, LOUIS DUPLEIX, J. SAFFORD.

On ne pouvait faire un meilleur choix. Allons citoyens à l'œuvre, et vous habitants de la paroisse, riches, aisés ou pauvres, que chacun donne selon la mesure de ses moyens. De la main de l'ouvrier le plus petit don est aussi méritoire que le sac d'or du riche. Ne laissons pas souffrir nos braves volontaires. L'hiver arrive avec son manteau de neige. Que sous leur tente les soldats de la Louisiane, bien chaudement vêtus, bénissent la main bienfaisante de leurs compatriotes, qui se sont souvenus qu'ils avaient là-bas des frères prêts à verser leur sang pour la mère patrie.

NOUVELLES DE RIO DE JANEIRO—Malgré la vigilance de l'escadre de blocus, le brick *West Indian* de la Nouvelle Orléans, capitaine F. Arnot, est arrivé ici hier en 41 jours de Rio Janeiro, avec une cargaison de 1500 sacs de café. A 97 milles est de la barre le brick a été chassé par un navire de guerre sous toutes voiles. A 5 heures et demie du matin, dimanche, il a vu un steamer et un bâtiment à voiles de l'escadre de blocus à la hauteur de la barre, mais comme ils étaient à l'ancre, le *West Indian* a eu le temps de gagner un chenal et d'entrer au port.

A Rio le café était cher; il y avait quarante navires yankees dans le port qui trouvaient difficilement du fret. Des navires anglais, arrivés à Rio, ont rapporté avoir été chassés par des corsaires sous l'équateur; mais la poursuite était abandonnée quand le pavillon anglais était hissé.

Il restait à Rio plusieurs navires du Sud: l'*Indus* et le *H. P. Russell*, de Charleston, la barque *Macy*, de la Nouvelle-Orléans, la barque *Anna E. Grant*, de Richmond, et cinq barques de Baltimore. (*Charleston Courier.*)

CHRONIQUE LOCALE.

Recorder Gastinel.—Carlos Andragua qui s'était constitué prisonnier en apprenant que la police avait reçu l'ordre de l'arrêter, a été envoyé devant la Première Cour de District.

On a trouvé dans sa malle une quantité de marchandises volées dans le magasin de M. Marquèze.

Catherine Hentser s'est plainte d'avoir été insultée par ses voisins, Charles Roper, sa femme et James Healey. Elle ajoute que les inculpés sont loin d'être de chauds partisans de la Confédération du Sud.

Jeunes voleurs.—Quatre jeunes garçons, Frank Patton, Joseph Boyle, Jackson Albert et Anthony Bourke, ont comparu hier devant le Recorder Adams. Ils s'étaient introduits la veille dans l'entrepôt de M. C. W. Wilson, rue des Magasins, près Ste Marie, et y avaient volé plus de cent couteaux et d'autres objets. Ils subiront bientôt un interrogatoire.

Il y a en ville une foule de gamins qui, si on ne les châtie à temps, seront bientôt d'habiles voleurs. Cinq d'entre eux sont entrés, hier après-midi, dans le magasin de comestibles de M. O'Grady, à l'encoignure des rues Bolivar et Commune; ils ont ouvert le tiroir du comptoir, enlevé tout l'argent qui s'y trouvait et se sont enfuis. Poursuivis par le propriétaire, ils ont jeté le tout dans la rue et M. O'Grady a pu mettre la main sur ce qu'il croyait perdu. George Lynch, petit vendeur de journaux, a été arrêté plus tard sous prévention d'avoir trempé dans le vol.

Paragraphes.—hier matin, à 11 heures, une écurie de vaches et un poulailler, situés derrière une maison de la rue Laurent, entre les rues Joséphine et Jackson, ont été détruits par un incendie.

C. Marchal & Co ont fait arrêter, dans le premier district, John Fransel qu'ils accusent de n'avoir pas rendu compte d'une somme de six cents piastres. Le prévenu vend du pain pour la maison depuis le mois de janvier; il reconnaît la dette, mais ses livres prouvent qu'il lui est dû beaucoup plus d'argent par les personnes auxquelles il a vendu en détail et il croit que Marchal & Co doivent supporter la perte. Il a fourni un cautionnement de trois cents piastres en attendant l'instruction.

Marie Richet, tuée par son mari mercredi soir, était prussienne. M. Beach l'a fait inhumer hier et s'occupera de la petite fille qu'elle a laissée. Michel exprime le plus vif regret de l'acte qu'il a commis; son repentir paraît sincère. Le jeune homme qu'il soupçonnait de l'avoir trompé a été écroué comme témoin.

Des personnes qui se disent bien renseignées annoncent que J. D. Weaver, qu'on accusait du vol sur la personne de Catherine Lebenny, a donné à celle-ci deux mille cinq cents piastres moyennant quoi elle s'est éclipsée. Lorsqu'en novembre prochain l'affaire sera appelée, le principal témoin ne se présentera pas en Cour et Weaver sera acquitté.

Accidents.—Un bien triste accident est survenu, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans le troisième district. Mary Ellen Ahern a été étouffée dans le lit par sa mère qui habite une maison de l'encoignure des rues Casacalvo et Marigny. M. Sempuru, député de M. Beach, a pratiqué hier la levée du corps. La pauvre mère est en proie au désespoir.

Catherine Herman, âgée de six ans, dont la mère est morte et le père est au service de la Confédération, s'est noyée, mercredi, dans le puits du chantier de bois de M. Caré, au Nouveau Bassin. L'enfant demeurait chez son oncle, dans la rue Calliope. Verdict, accidentel.

Le Testament d'un Patriote.

Le *Czas* publie le document suivant, qui contient les dernières volontés du prince Czartoryski:

Montfermeil, près Paris, 14 juillet.

"Voulant assurer à l'avance la marche régulière du service public dans l'émigration, et éviter qu'au moment que cette marche ne soit entravée, j'ai résolu de consigner à ce sujet quelques-unes de mes pensées. Je les recommande à l'attention de ma famille et des compagnons de mes travaux.

"Comme je l'ai dit la dernière fois que j'ai adressé la parole à mes compatriotes, aujourd'hui c'est le pays qui a pris lui-même en main la direction de sa propre cause; lui-même, il dirige ses efforts, il connaît son but, il a choisi sa voie, et il accélère ou ralentit sa marche, selon la somme de ses forces intérieures et l'opportunité de leur application.

"A l'émigration, aujourd'hui, il appartient d'exposer et d'interpréter à l'étranger le travail du pays, de défendre ses droits devant l'opinion et devant les gouvernements de l'Europe; enfin, de créer ou de développer auprès des puissances étrangères des rapports qui pourront aider à l'affranchissement de la Pologne, et à la consolidation dans l'avenir de son existence et de son action indépendante.

"Ainsi entendus et accomplis, les devoirs de l'émigration entrent dans l'ensemble de l'œuvre nationale, et ceux qui ont jusqu'à présent rempli des fonctions ne sauraient en être relevés par aucun événement, par aucune circonstance favorable ou malheureuse, aussi longtemps que la Pologne, libre et indépendante n'aura pas elle même ses représentants à l'étranger.

"Dans ces épreuves, les dernières peut être que le pays ait à traverser, chacun doit compter avec lui-même et peser dans sa conscience si ce qu'il fait pour la patrie est bien tout ce qu'il peut faire dans la position qu'il occupe. Et plus la Pologne vivra d'une vie pleine et manifeste, plus aussi son service à l'étranger devra croître en énergie et se façonner à une organisation une, hiérarchique et régulière. Sans cet ordre indispensable, sans un travail bien divisé, sans des positions nettement déterminées, sans une solidarité étroite, le zèle individuel, même le plus généreux, pourrait être souvent nuisible.

"J'ai vu, avec une satisfaction ineffable, mon fils Ladislas, du jour où il est parvenu à l'âge mûr, se donner tout entier au service public, en faire son unique but et son occupation exclusive. J'espère qu'il persistera dans cette voie, qu'aucune considération ni aucune circonstance ne l'en détournera, et que le pays aura toujours en lui un serviteur utile. C'est donc lui que j'appelle à continuer l'œuvre à laquelle, sans vues d'ambition pour moi et pour ma famille, j'ai consacré tant d'années, et je le fais avec d'autant plus d'assurance, que déjà par son activité et ses relations, il s'est acquis à l'étranger une position qui lui permet, dès aujourd'hui, de s'occuper utilement des besoins intérieurs du pays, et de prendre sa part de la tâche actuelle de l'émigration.

"Je supplie mon fils aîné Witold, qui jusqu'à présent, avec une incomparable générosité, a mis son ambition à soutenir son frère, de continuer à lui donner à l'avenir des preuves de ce même dévouement si noble, et de lui conserver la tendre sollicitude dont il l'a constamment entouré. En agissant ainsi, il aura encore un vaste champ pour servir le pays, et trouvera sa récompense en lui-même. Je sais qu'en traçant ces lignes, je ne dis rien que son excellent cœur ne lui ait déjà dicté, mais j'ai voulu lui faire connaître que telle était aussi ma pensée.

"Personne, dans ma carrière publique, ne m'a donné plus de preuves d'une inébranlable constance que mon neveu le général Zamoyski. Pendant une longue suite de travaux et de vicissitudes, il a été presque toujours comme ma main droite, inébranlable dans les épreuves, mettant toujours le devoir au-dessus du succès et de l'espérance. Ce même concours, il le donnera à mon fils Ladislas, et le souvenir de nos trente années de travail commun maintiendra unis, au service de la patrie, leurs cœurs et leurs bras.

"Si dans le cours de mes efforts j'ai pu parfois rendre quelque service à la cause nationale, si la constance seule de ces efforts, même sans égard à leur résultat, a été d'une certaine utilité pour le pays, je le dois surtout au concours que j'ai reçu de mes amis et de ceux qui ont partagé mes travaux. Les uns sont déjà descendus dans la tombe, laissant après eux des regrets toujours vivants; d'autres, accablés par l'âge, n'en apportent pas moins au service de la cause le reste de leurs forces; d'autres enfin, travailleurs de la dernière heure, prouvent que toutes les générations comprennent également le devoir commun.

"Aucun d'eux dans la bonne et dans la mauvaise fortune, ne m'a abandonné et ne m'a refusé son concours dévoué, intelligent et désintéressé; de même aussi, je l'espère, aucun d'eux n'abandonnera mon fils et ne refusera de prendre sa part dans un travail utile et honorable.

"Deux pensées également vraies, également importantes m'ont guidé dans la vie: je me suis toujours rappelé que "la force naît de l'unité" et que "l'homme isolé appartient au malheur." Je lègue la première de ces pensées à ma famille et à mes compagnons, la seconde à mon fils Ladislas.

"Dans chacune des parties de la Pologne, il y a des hommes auxquels m'unissent les liens précieux du sang, de l'amitié et d'anciennes et incessantes relations. Il ne m'est pas permis de les nommer; et pourtant je voudrais qu'ils apprissent quelle profonde reconnaissance je ressens de ce qu'ils ont fait pour moi et plutôt avec moi pour le pays. J'ai souvent élevé la voix pour rappeler à mes compatriotes leurs devoirs urgents, les besoins et les dangers de la cause. Ces besoins et ces devoirs sont aujourd'hui généralement compris, et les hommes qu'à si juste titre la nation entoure de sa vénération, sauront, en toute circonstance, maintenir dans le pays une indispensable unité et imprimer aux efforts une direction commune.

"Toutefois, il importe qu'à côté de ces préoccupations si utiles et importantes, on ne perde pas de vue qu'une partie essentielle de l'œuvre nationale doit s'accomplir à l'étranger, que cette partie ne saurait être négligée sans un grand dommage pour l'ensemble, et pour s'en acquitter avec succès, l'émigration ne peut se passer de l'active coopération du pays.

"Avec un profond sentiment d'humilité et d'attendrissement, je remercie Dieu de m'avoir permis de vivre jusqu'au moment où l'avenir de ma nation commence à s'éclaircir après un siècle d'incertitude. J'ai, dans ma longue existence, acquis la conviction que toutes les fois que la main de Dieu s'est appesantie sur nous, ce n'était pas pour nous perdre, mais pour nous rendre meilleurs. Espérons donc en sa miséricorde; espérons en l'intercession de notre Reine céleste, et dans chacun de nos actes ayons plutôt en vue le triomphe éternel que ce qui semble promettre un succès passager.

"Que votre volonté soit faite, Seigneur Dieu Tout Puissant.

"Signé: A. CZARTORYSKI."

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

VIII

BONNE NUIT!

L'hôtelier se tenait sur sa porte, la physionomie revêtue de son plus accueillant sourire pour recevoir ses voyageurs.

Les arquebusiers entrèrent d'un pas retentissant sous le cliquetis des armes, dont résonnait la salle, de la salle au plancher. De grosses voix militaires commandaient rudement le repas et le coucher ayant leur accompagnement dans le son des crosses d'arquebuses déposées en faisceaux vers la muraille.

Mais alors la grande table était mise, et son aspect engageant, le fumet exquis qui s'exhalait des fourneaux épanouirent le visage des soldats.

A leur tête était Roi de Cœur, sémillant militaire, bien pris de taille, le port ferme et cambré, la figure toute martiale et épanouie, mais avec une expression fine et intelligente; puis l'ami intime du sergent, le nommé Brin d'Amour, dont la tête atteignait presque le plancher et dont la corpulence était celle d'un fort tonneau, bien rebondi et cerclé. Tous deux accueillirent d'un signe de tête de satisfaction le gîte qui s'offrait, et les autres soldats suivirent aussitôt la consigne des chefs de file.

Ainsi, lorsque le père Jacques leur présenta ses bons amis, les habitants de l'endroit, en leur demandant la permission de les faire asseoir à leur table pour le souper, les deux matamores consentirent à la requête au nom de toute la bande.

Tout allait pour le mieux: l'aubergiste souriait d'orgueil, les bons villageois de cette joie unique dans leur vie d'assister à un repas militaire, les arquebusiers de l'espoir d'une large bombance.

Aussitôt tout le monde fut à table.

Le splendide soleil d'été, en s'abaissant à l'horizon, plongeait dans la salle, tamisé par les pampres de l'entrée, par les hauts branchages des deux chênes vers les fenêtres. L'air des montagnes, qui passait en murmurant, gardait dans la tiédeur de la soirée des courants vifs, de bonnes senteurs sauvages. L'heure était celle du concert des oiseaux, qui remplissaient les grands arbres de leurs voix joyeuses. Plus loin, du sein des ombrages, le torrent répandait son bouillonnement amolli, son gai clapotement du moulin. A toutes ces voix gracieuses, on eût pu, en écoutant bien, joindre celle de Mignonne, qui, dans sa chambre, répétait la chanson de la *Princesse et du Chevalier*.

Ces heureuses influences aidaient à la belle humeur des rudes convives. Dès les premiers mets absorbés, dès les premières rondes des cruches de vin, éclata toute vive et pétillante la gaîté du festin.

De plus, Roi-de-Cœur était au milieu de la table, le père Jacques en face de lui... c'était mis là sans doute pour le plaisir de voir le beau sergent, car il ne le perdait pas de vue...... et tous deux poussaient aux libations, mettaient une vive émulation à ne laisser reposer ni verres ni bouteilles.

Au dessert, le joyeux entrain n'avait plus de bornes, le vin seul régnait avec son caractère bruyant, emporté, vif et tendre.

Plus on buvait, plus Roi-de-Cœur voulait faire boire encore, en s'écriant:

—Morbleu!.. mille cieux!.. qu'on m'obéisse! Je suis la première carte du jeu, je commande tout, je prends tout, j'enlève tout dans la partie.

—Oui, c'est reconnu, mon petit Roi-de-Cœur, dit son Hercule d'ami, en se penchant affectueusement vers lui, tu portes sceptre et couronne, aussi sûr que Brin d'Amour est le plus galant chevalier des deux mondes.

—Sergent, dit un arquebusier, vos moustaches ont bien soupé: l'une garde encore du vin et l'autre de la crème.

—C'est à ce train-là, dit Roi-de-Cœur, qu'elles ont toujours grandi en beauté et en gloire.

—Je crois bien qu'il les soigne ses moustaches, dit en riant Brin-d'Amour. Croiriez-vous, bons villageois, que Roi-de-Cœur, quand nous sommes en garnison à Dijon, fait friser ses moustaches à Paris, rue Saint-Honoré, chez le coiffeur de la cour?

Et à l'hilarité des rustiques convives, Roi-de-Cœur reprit:

—Ne riez pas, bonnes gens, de ce croc victorieux...... Savez-vous que j'ai pris une ville avec ma moustache?

—Ah! c'est bien beau, cela! dirent en riant les paysans. Monsieur le sergent, contez-nous la chose.

—Oui, une ville sur les Espagnols, continua Roi-de-Cœur. Nous étions sous les remparts; le soleil tombait obliquement, comme à présent; il prolongeait l'ombre de ce formidable ornement de ma figure qui s'étendait dans toute la plaine et allait gagner la montagne. L'ennemi a cru qu'il se déployait là des régiments de lanciers, cuirassiers, hallebardiers; il nous a rendu la ville.

—Et après ce grand exploit, dit finement la meunière, vous avez été nommé général, n'est-ce pas, sergent?

L'armée ne l'a pas voulu, blanche fleur de farine. On a dit: les princes ont leur couronne; les généraux ont leur cordon d'honneur; le corps des sous officiers a Roi-de-Cœur; il faut le lui laisser.

—Pour que tout le monde soit égal en honneur.

—Vous l'avez dit, bel ange aux ailes de meunier.

—Ah! cher ami, dit Brin-d'Amour, ne tourmente pas la meunière..... Elle me rappelle cette ronde Flamande que j'ai connue à ma première guerre.... aussi vrai que cette jolie brune fait revivre à mes yeux l'image de mon ardente Espagnole de la deuxième campagne.

Il fit un mouvement pour aller presser la main sous le menton d'une jeune chevrière, mais l'étourdissement du vin le rejeta brusquement sur son siège.

—Ah! l'image de ton Espagnole, tu ne peux pas seulement la regarder de près, dit en riant un arquebusier.

—Je ne peux pas!.... jour de Dieu! je ne peux pas! dit en s'agitant Brin-d'Amour. Moi qui, dans ma conquête de Marguerite la Bourguignonne, ai fait cent lieues en une nuit pour passer sous sa fenêtre.... moi qui, dans ma campagne contre Berthe la Bretonne, ai franchi une montagne d'un saut de mon cheval pour lui prendre un baiser.... Moi qui......

—Oui, oui.... va toujours, dit Roi-de-Cœur.

—Moi qui, dans ma dernière rencontre avec Rosine la Provençale, l'ai portée à bras tendus au sommet d'une tour de deux mille pieds pour avoir avec elle un combat singulier.

—Je vous disais bien que Brin d'Amour....

—Moi qui, dans ma bataille navale, ai franchi l'océan à la nage pour aborder sur son vaisseau la belle Eliza, mon Anglaise....

—Je vous disais bien que Brin d'Amour était l'amoureux des quatre nations.

—Ah! au diable!.... buvons! dirent les soldats, la chaleur donne une soif d'enfer!

—Et le vin échauffe tant qu'il faut toujours se rafraîchir.

Les ceinturons furent débouclés, les baudriers jetés à terre; les convives, renversés sur le dossier de leur chaise, dans un magnifique débraillé, se balançaient eux-mêmes, en guise d'éventail, pour se donner de l'air.

Et tous les convives à la fois, habitants de la campagne et soldats, se mirent à chanter à gorge déployée.

La nuit était venue.

Le père Jacques apporta des lumières; puis il sortit plusieurs fois, allant et venant dans la maison, sans qu'on pût savoir pour quelle affaire, car toute occupation de l'hôtelier devait être concentrée dans la salle à souper.

Lorsqu'il revint à sa place, les chants éclataient d'une manière étourdissante; toutes les idées de l'assemblée semblaient tournées en ce moment vers la musique de table.

—Quel tapage! on ne s'entend pas!.... cria tout à coup le sergent, en frappant sur la table de formidables coups de poing.

—Ah! Roi de Cœur veut chanter tout seul, dit Brin-d'Amour, je vois ça.... Il faut toujours que Roi de Cœur dégaine, si ce n'est sa flamberge, c'est sa chanson!

—Eh bien! dirent les arquebusiers, que Roi-de-Cœur chante *le Soldat et sa bouteille*.

—Ecoutez, bons villageois, reprit alors plus haut Brin-d'Amour, Roi de Cœur va vous chanter une chanson qui explique tous les agréments, amusements, divertissements et autres ébattements qui se trouvent comme par enchantement dans la vie de l'heureux fils de Mars et de la caserne...... le tout au fond de sa bouteille.

—Bien, nous y sommes.

—Au fond de la bouteille?.... oui, elles sont toutes vides.

—Non, à la chanson du sergent.

—Vous parlez tous à la fois, les verres tintent, les bouchons sautent, on ne s'entend pas!

Et Brin-d'Amour, plantant sa serviette au bout de son couteau et l'agitant sur la table:

—Voici le drapeau de parlementaire avec lequel je viens demander une trêve d'un quart d'heure au tapage!

—Accordé! nous jurons la trêve! dirent tous les convives.

(*A continuer*). CLEMENCE ROBERT.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 5 septembre.

COTON—Il y a eu un peu de demande, mais il n'est vendu que 15 balles. Reçu aujourd'hui, 12 balles.

TABAC—Aucune vente annoncée.

SUCRE—40 boucauts à des prix plus pleins. Fair fully fair, 5¼, 5½ c la livre.

MELASSE—100 barils aux prix antérieurs. Ordinaire, 20 à 24 cts; fermentée et prime, 25 à 27 cts le gallon.

FARINE—7 barils de superfine à $7 50; 340 de bon extra à $8, et 125 de Clarksville City Mills à $8 50 le baril.

MAIS, AVOINE ET FOIN—Aucune transaction.

SON—10c sacs à $1 30 les 100 livres.

GRAISSE—1000 barillets à—. La prime en tierçons se détaille à 20 cts la livre.

PORC—100 barils de mess à $28 le baril. Les bons de Trésor ont été pris en paiement. Le mess se détaille à $28 le baril.

BACON—Les épaules se détaillent à 15c, les pièces côtes ribbed à 17, et les jambons passés au sucre à 17 à 20c la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille à 40 à 42 c le gallon.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 5 septembre 1861.

Reçu aujourd'hui, 191 boeufs du Texas, 39 porcs, 66 veaux. Vendu 121 boeufs de Texas, 17 porcs, et 145 veaux. A vendre sur place, 330 boeufs du Texas, 73 porcs, et 369 veaux. Nous cotons:

Boeufs du Texas, par tête, 1re qualité [illegible]
Veaux [illegible]
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres [illegible]
Vaches laitières, par tête [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Sallie Robinson, Weibling, Fort Adams.

[illegible]

Reçus par ...

Par le steamboat Anna Barreaux, de Pascagoula: 70 pieds bois de construction à J & E Elliott.

Par le steamboat Sallie Robinson, de Fort Adams: [illegible]

Par le steamboat Louisa Hill, de Bayou Sara, [illegible]

Par le chemin de fer de Jackson, de Canton, 3 balles coton Payne, Huntington & Co.

Pour prévenir les Hémorroïdes. SERVEZ-VOUS DU PAPIER DE GAYETTY pour les lieux d'aisance. Ce papier est fait de chanvre de Manille; il n'y entre point de produits chimiques. En y ayant recours, on se guérit des hémorroïdes et l'on prévient ce mal. Le procédé employé est tout-à-fait nouveau. Tous les autres papiers renferment des poisons et produisent les hémorroïdes. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Rue de Chartres, Nos 21 & 151.

LA PLUIE. Les nuages nous cachent le soleil presque constamment depuis quelque temps; on ne voit qu'eau dans les rues et dans les campagnes. On se mouille les pieds; il faut changer sa chaussure, la toux, aux affections pulmonaires, etc. Rien ne vaut la précaution. Nous vous avons déjà avertis. Ayez toujours chez vous une bouteille du

Sirop de mures sauvages et de goudron, de Davis, remède infaillible pour la toux, le rhume et toutes les affections pulmonaires. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orleans. FALESSIMENTO. Os membros que compoem esta sociedade, reunirão no seu local esquina das ruas Elysian Fields, e Greatmen, esta tarde as 4 horas, ponto, para assistirem ao enterro do nosso falecido Irmão EMILE BERMOND, de idade 36 annos, e natural de França. Por ordem do Sr. Presidente, ANTHONY SAMBOLA, Secretario. N. O., 6 de setembro 1861.

Nouvelle Société Lusitanie de Bienfaisance de la Nlle-Orléans. *Avis d'enterrement.* Les membres de cette Société sont priés de se réunir à leur salle, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Grands-Hommes, cette après-midi, à 4 heures, pour assister aux funérailles de leur frère, EMILE BERMOND, né en France, âgé de 36 ans. Par ordre du président, ANTHONY SAMBOLA, secrétaire.

TIRAILLEURS FRANÇAIS. Une assemblée générale aura lieu ce soir, à 7 heures précises, à la caserne, encoignure Jefferson et Levée. La plus grande ponctualité est recommandée, des communications importantes devant être faites à la Compagnie.—Tenue de ville, képi et fusil. Le capitaine, G. CHAGNARD.

BATALLON DE CAZADORES ESPAÑOLES DE N. ORLEANS. No 64. Las compañias que forman este cuerpo, se reuniran el domingo próximo, 8 del corriente, en la plaza de Washington, 3a districto, á las 4 de la tarde, y de alli pasar al campo de la Raqueta para practicar egercicios y maniobras de Batallon. De orden del Comandante. El Ayudante, G. SEGUI Y GAHONA.

Legion Española. Los miembros que la componen se reunirán en asamblea general el sabado, 7 del corriente, á las 5 de la tarde, en la sala del Globo, calle St-Pedro, entre St-Claude y Tremé, para tratar de asuntos de importancia. Se espera la mayor puntualidad. De orden del capitan. J. DOMINGO, Sargento 1ro.

Quartier général des Twiggs Light Guards. Les officiers et les membres de cette compagnie sont priés d'assister à la réunion régulière mensuelle CE SOIR, vendredi, à 7 heures et demie, dans la salle de l'Eagle Engine Co No 7, rue Dauphine. La plus grande exactitude est requise attendu que des affaires importantes seront soumises au meeting. Par ordre du capitaine James D. Hill. EMILE HEILBORN, Sergent.

QUARTIER GENERAL DE LA LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861. ORDRES GENERAUX No 1. 1—Conformément aux ordres généraux No 31 émanés du Quartier Général de division, un congé ayant été accordé au Brigadier-Général James Trudeau, je prends le commandement de la Légion. II—Tous les rapports et toutes les communications devront conséquemment m'être adressés. Par ordre de NUMA AUGUSTIN, Colonel Commandant. GEO. A. FOSDICK, agissant comme Inspecteur de Brigade.

PETITS POIS de Briant—40 caisses de 100 boîtes petits pois de Briant, [illegible] à vendre par HENRY VALETON & Co, 29 et 31, rue Bienville.

CONSERVES—10 caisses de 100 boîtes haricots verts, de Salles, de Bagnols; 20 caisses de 100 boîtes petits pois verts, de Salles; fromage de Roquefort; 3 do do de Mont d'Or; 3 do do de Neufchâtel. A vendre par HENRY VALETON & Co, 29, 31 et 31, rue Bienville.

Liste des lettres françaises

Restant au bureau de la Poste le 5 septembre 1861.

Nouvelle-Orléans, le 6 septembre 1861.

A — Allenet, Tancrède; André fils, Eugène, Mme; Aved, Harriet R. Mrs; Adolphe Coshie; Anqola, Jules C.; Abélard, Joseph; Alexandre, artiste; Ambroise & Jannet; Armand, Isidore.

B — Bagneris, Alexandre; Blanchet, Mme Vve A.; Boudousie, Rose Melle; Bertin, Auguste Melle; Bonnet, L. G. Mrs; Barnabé, Pauline, Melle; Benoit, Hortance; Beauregard, Rot Mme; Bernard, Aimée Mme; Bienvenu, J. G.; Boyle, ou Beyle; Boussier, capitaine; Boutin, Aug.; Boudreaux, D. D. W.; Bourgeois, Vve H.; Boucher, H. C.

C — Campanel, Elmire Melle; Canonge, Ernest Hon.; Casenave, P. M. D.; Comlet, Me; Castagne, T. B.; Charbonnet, François; Claiborne, Chs.; Chevallier, W. G.; Chrétien, Hypte Vve Mme; Chevalier, Fanny Mme; Crepel, Alexandre Mme; Coutro, Josephe; Coudin, Mr; Combet, Edgard.

D — Daspit, Hugue; Dumoy, Eliséa; Deville, Julia Mrs; Debleuse, Pauline; Delancy, W.; Desutter, S.; D'Rebeaux, J.; Degrey, Dora; Dupasse, D. L.; Dobleux, Pauline Mme; De La Serre, W.; Dolhonde, P.; Dufrêne, Angèle Melle; Desclos, P.; Dussourg, Walk.; Durel, Edmond; Duvernay, Adolfine Melle; Duplantier, Armand.

F — Farquer, M. S. 2; Fortier, Mary Ann.

G — Garie, Arthur; Gallice, Aristide; Gauthier, Amélie; Gardette, L. E.; Gérard, Eugénie, Melle; Gérard, Mme; Gautier, Joseph; Geraudeau, D. Mrs; Girard, Mme, née Drivon; Gema, P.; Guillory, Martin E.; Guillott, Edouard.

H — Hernandez, Manuel; Hébert, Adrien Mme; Hame & Toubant.

J — Judice Dorelli; Justa, Félix; Josephs, Ferd, capt.; Jorda Ph.; Jobbons, Levi; Jacques Adolphe.

L — Lacassagne, Dorsque; Landry, Emilda; Le Paulmier, L.; LeBlanc, Joseph; Léonard, Jean A 3; Léon, Charles; Landry, J G; Lemoine (Mr pour P. Christen); Lafitant, Mme; Lacourt, Octave; LeBrune, Anatole; Le Bon, Hypolite (soins de A Mercier).

M — Magnol, A; Maison, A A; Masson, L Joseph; Megeon, L., imprimeur; Métoyer, Hypolite Mme 4; Médoux, J M; Ménard, Mr.

N — Naugué, Pierre.

P — Patron, Louis Vve; Passet, L P; Passet, Aristide 2; Pitard, Arthur; Pieou, Z I; Peche, Nelicie Mlle; Porcheaine, Emilie; Polanne, Aimé.

R — Ramon, Mr; Rieux, Rose, Mlle; Rémond, J P; Robert, Joseph; Robert, A Mme; Roth, Alexandre; Rodrigues, Aug.

S — Sonstro, Joseph; Sévoignes, E P Vve; St Amand, Louis; St Amand, M M'lle; Susonet, Chs; Souby, Joseph.

T — Tertron, Alphonse; Tessan, H; Treon, S; Turgeau, Désirée Lafreque; Trisou, Henry H.

V — Vidal, Rosalie Miss; Villepigue, Paul J; Vidale, Ernest.

Z — Zamonia, J V.

J. L. RIDDELL, P. M.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.

Nueva Orleans, el 6 de setiembre 1861.

1 Agelo, P; 2 Augumon, E M; 3 Arata, Eugène; 4 Alberga, Samuel; 5 Acebo, Jaqua; 6 Botto, José; 7 Botto, Gio Batta; 8 Cristova, Jascurra; 9 De la P-da, José Ant.; 10 De la Vallina, Yueo; 11 Da Costa, Alfred; 12 Domingues J M; 13 De Lhama, Manuel; 14 Fabrique, Juana; 15 Ferordo, Antonio; 16 Garriga, Simeon 2; 17 Lado, Juan; 18 Lanheer, Giuseppe; 19 Lombest, Nicolo; 20 Maés, Maximo; 20½ Maés, Augustin; 21 Marrero, P; 22 Marichany, José; 23 Maricheny, José; 24 Marques A Jr; 25 Martinez Pizarro; 26 Miniera Germando; 27 Mané, Mr; 28 Panglia, Luigi; 29 Perillo, Emma; 30 Pena, Mme; 31 Quintana, José; 32 Radovich, E; 33 Radovich, capt; 34 Raymundo, José; 35 Rodriguez, Mart.; 36 Rodriguez, Rachel; 37 Roig, Andreas; 38 Rossa, Joaquin; 39 Sambala, Joaquin; 40 Sabino & Farrer; 41 Ximenes, Justin; 42 Lonquetta, Montenegro.

J. L. RIDDELL, P. M.

Vermouth. 200 CAISSES de la marque Boldo & Co, à vendre par S. D. GRATIAA & Co., No 50 rue Douane.

PATES truffes—10 caisses de 100 boîtes chaque, convenables pour les fournisseurs de l'armée, à vendre par S. D. GRATIAA & Co., 50, Douane.

VINAIGRE—10 barils vinaigre vin blanc, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 50 Douane.

Cheval et barouche de famille à vendre à bas prix. Un excellent cheval et une très bonne barouche de famille. S'adresser dans la remise, Vieille Levée, No 105 près St Louis.

A vendre ou à louer un édifice ou une maison ayant une machine à vapeur, pour l'établissement d'une manufacture. S'adresser à THOMAS, GRISWOLD & CO, Encoignure Canal et Royale.

Comité de secours pour les Volontaires. AVIS PARTICULIER. Les enregistrements de noms de personnes ayant reçu des secours du comité n'auront pas lieu [illegible]. JAMES BEGGS, Président du comité.

LOUISIANA ACADEMY, Rue Hopital, No 79, *ENTRE ROYALE ET BOURBON.* CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, des mathématiques est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés selon la méthode la plus sûre. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $3 à $12, selon la force des élèves. Des prospectus sont à la disposition des personnes qui en désirent.

ALCOOL! ALCOOL!—10 barils à vendre par BERNARD TURPIN, 98, rue Vieille-Levée.

RHUM de la Jamaïque et de Ste Croix—12 poinçons en Douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 98, rue Vieille-Levée.

PETITS POIS—75 caisses de 50 et 100 boîtes à vendre par BERNARD TURPIN, 98, rue Vieille-Levée.

ANANAS et autres fruits au jus à vendre par BERNARD TURPIN, 98, rue Vieille-Levée.

WHISKY—25 barils vieux Bourbon Whisky. Dans quelques jours assortiment complet. A vendre par CHAUDET & NEE, Rue Royale Nos 147 et 149, entre Toulouse et St-Pierre.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS, *Rue Carondelet, No 32, Au rez-de-chaussée, bureau du fond.*

Tamarin! Tamarin! 100 barils tamarin frais, reçus par les derniers arrivages, et à vendre par F. SANCHO, No 78, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

ABSINTHE—50 caisses Ed. Pernod; 100 caisses C. F. Berger, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 & 35, rue Gravier.

A LOUER. L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis. Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861.

EN magasin et à vendre par les soussignés—40 caisses fruits au jus, 73 paniers bouteilles à vin, 105 balles amandes, 560 caisses vin rouge et blanc, assortis; 1000 dame-jeannes de 1, 2 et 3 gallons, 21 caisses cerises à l'eau de vie, 60 caisses cassis, prunes au rhum et ratafia, 200 caisses saucissons assortis, olives farcies, variantes et olives verdale, 100 caisses muscat de Frontignan, 10 caisses muscat Rivesaltes No 1, 30 caisses liqueurs assorties, 10 caisses vermouth mousseux, 40 caisses eau de rose et fleur d'oranger, 100 caisses eau fleur d'oranger, 6 caisses tomates conservées, 3 caisses pommades, fleur d'oranger, jasmin, à la tubéreuse et à la rose, 1 caisse huile à la cassie, rose, fleur d'oranger et tubéreuse, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis.

SUCRE—50 caisses sucre en pain Lovering, à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

BEURRE—10 frequins beurre jaune, en magasin et à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

FROMAGE de Gruyère—30 meules fromage de Gruyère, en magasin et à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, Vieille Levée.

A LOUER. LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

Maisons et Terrains à louer.

1re District — 3 ilets face à la rue Poydras.

1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmira, entre Roman et Prieur.
2 do rue Roman entre Gasquet et Palmira.

2me District.

Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal Carondelet.
1 maison à étage, encoignure Douane et Bassin.
1 do attenant et face à la rue Bassin.
1 do encoignure Bienville et Dauphine.
1 do à étage, rue St Pierre No 305.
1 do rue des Marais No 261.
1 do encoignure Ste Anne et Claiborne.
1 do rue Hopital près Bourgogne No 156.

3me District.

1 maison à étage, rue Marigny près Moreau No 58.
1 do rue des Grands Hommes près Bagatelle, No 278.
1 do rue des Grands Hommes près Enghein No 302.
1 do à étage, rue des Champs Elysées No 169.
1 do même rue No 173.
1 do même rue No 171.
1 do do de rue des Français No 115.

Aussi—Plusieurs terrains dans les quatre Districts de la ville, à louer ou à vendre à des prix avantageux. S'adresser rue St Charles No 28, à Vve. LACROIX.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUXEMBERG

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) est admirablement situé sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions de chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maladies d'yeux.

—Conditions—

Salles .... $1 00 par jour.
Salles particulières .... 2 00 "
Chambres particulières .... 3 00 "
Esclaves .... 1 00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références. Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hopital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 12.

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses pêches à l'eau de vie, Lafaurie. 25 caisses prunes à l'eau de vie de Lafaurie; [illegible]. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31, rue Bienville.

Auditeur. *MM. les Editeurs de l'Abeille:* Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics—L'élection a lieu en novembre prochain.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 8 SEPTEMBRE 1861,

Représentation extraordinaire donnée par les Zouaves d'Afrique et de Crimée, sous la direction du Zouave Frédérick G.

SPECTACLE ENTIÈREMENT NOUVEAU,

Au bénéfice du zouave Chela.

—Première représentation—

L'Affaire de la rue Lourcine, Comédie vaudeville en un acte de MM. E. Labiche, Alb. Monnier et Ed. Martin.

Le sénateur Gibier, Chansonnette comique chantée par M. Gautier.

—Première représentation—

Les deux Pêcheurs, Opérette bouffe en un acte, de M. Offenbach.

La Marseillaise, chantée par le Zouave Frédérick.

Béranger à l'Académie, Strophes d'Arsène Houssaye, chantées par le Zouave Chela.

—Première représentation—

Une carte à payer, Pochade en un acte de MM. Moléri, Brazier et Carmouche.

Nouvelle et magnifique **APOTHEOSE, La Confédération du Sud.** Le PASSE. LE PRESENT. L'AVENIR.

Le spectacle commencera à 7 heures et demie et finira à 11 heures précises.—Bureau ouvert samedi et dimanche pour la location à l'avance.

AVIS—Des mesures ont été prises pour que toute place louée à l'avance soit rigoureusement conservée à son propriétaire.

En répétition: Les Folies Dramatiques, l'Ours et le Pacha, Deux Papas très bien, Les Premières Armes de Richelieu, Vert-Vert, etc.—M. Frédérick G. vient de conclure pour quelques représentations un engagement à grands frais avec Melle Montand, soubrette Déjazet, de la troupe du CANADA.

Avis de Société.

LA société existant entre Théodore et Théophile Frois, sous la raison sociale de THEODORE FROIS & Co, est ce jour dissoute d'un commun accord.

Les soussignés useront indistinctement de la signature de la maison en liquidation.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1861. THEODORE FROIS, THEOPHILE FROIS.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de FROIS, MARTIAL CROTTES & Co, pour l'importation et l'exploitation de marchandises sèches en général.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1861. THEODORE FROIS, MARTIAL CROTTES, THEOPHILE FROIS.

On demande

UNE INSTITUTRICE française pour instruire des enfants déjà avancés dans la langue. Elle devra fournir les meilleures recommandations et être capable d'enseigner l'arithmétique et la musique. S'adresser rue Prytania, 257, entre 8 et 10 heures du matin.

A LOUER, *Au 1er octobre, garnies ou non garnies.* Deux maisons à double étage, délicieusement situées, (l'une d'elles parfaitement meublée) au coin des rues Roman et Esplanade, dans lesquelles existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, seront louées à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.

Sera pareillement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny. S'adresser à JOHN WATKINS, No 27 rue St Charles, ou à M. DE FUENTES & Co, 30 rue de la Vieille Levée.

AVIS. LA société de PAYAN & CARHART dans cette ville, a été dissoute, d'un commun accord, le jour dernier.

Thomas C. Payan est dûment autorisé à régler les affaires de l'ancienne maison et continuera le commerce d'habillements en gros, à l'ancien local, rue du Canal, No 72. THOMAS C. PAYAN, THOMAS F. CARHART. Nouvelle-Orléans, 10 août 1861.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861. LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr, et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et les associés qui la dirigent depuis 18 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation. HENRY THOMAS Jr, A. B. GRISWOLD, WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Ganderet sont également un intérêt dans la maison.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. Bureau du Board des Assesseurs, Salle No 15, Hôtel de Ville. Nlle Orléans, 14 août 1861.

LE board des assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessment pour l'année 1861, et les copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du dit board, dans la salle No 15, Hôtel de Ville, des dites copies peuvent être vues et examinées par les habitants de la dite ville de la Nouvelle Orléans et par les propriétaires de la dite ville de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. Tous les jours (les dimanches exceptés) pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le board des assesseurs annonce en outre qu'il se réunira à son bureau, salle No 15, Hôtel de Ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, le 20, 21, le 22, 23, 24 et 25 septembre 1861, pour recevoir les réclamations, à la demande de n'importe quelle personne qui se croira lésée. WM SALOMON, Secrétaire du Board des Assesseurs.

Académie Jefferson,

No 43, rue Bourbon, Nlle-Orléans,

Dirigée par **G. J. LORD.**

LES classes de cette institution s'ouvriront le lundi, 2 septembre.

OFFICIEL. Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 29 août 1861.

MR GEO L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment commé percepteur de ce Board, à sa séance du 27 courant—

Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dans l'ancienne corporation, les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes. Par ordre du Board. O. DE BUYS, Secrétaire.

VINS—30 barriques Chateau Margaux, 50 dito Bourgogne, 30 dito ordinaire, 15 dito Sauterne, 25 barils Sauterne, 30 huitièmes vin Espagnol, 50 quarts de pipe de Madère, 150 huitièmes Madère, 50 quarts de Porto. Cognac—60 quarts de pipes Cognac Hy Sutton. 40 quarts de pipes Cognac Champagne. 10 huitièmes do do J. Duratsing. 10 huitièmes do fine Champagne. Fruits—25 caisses fruits au jus, 50 à l'eau-de-vie assortis. Absinthe—30 caisses Ed Pernod. Salaisons assorties—75 caisses. Vinaigre—25 barils vinaigre blanc. Liqueurs—Anisette et liqueurs assorties de Chauvet fils, de Bordeaux. Bonbons—Assortiment complet. A vendre par CHAUDET & NEE, Royale Nos 147 et 149.

FONDERIE SHAKSPEARE, No 296, RUE GIROD. *John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Swoof.* **Geddes, Shakspeare & Co,** *Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,* FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à desséchement, pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poêles pour fenêtres, &c. Travaux de forgeron dans tous les genres.

Gruyère! Gruyère! VINGT-CINQ fromages de Gruyère nouveau. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209, rue Royale, enc. Dumaine.

Bière Française. CINQUANTE barils de six douz. chaque, bière de Bebée, recommandée par tous les médecins. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209, rue Royale, enc. Dumaine.

Absinthe! Absinthe! VINGT-CINQ caisses absinthe E. Pernod; do do J. Lecoultre. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209, rue Royale, enc. Dumaine.

Saucissons de Lyon. DEUX caisses saucissons de Lyon, nouveau. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209, rue Royale, enc. Dumaine.

Beurre! Beurre! DIX-HUIT kegs beurre de Goshen. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209, rue Royale, enc. Dumaine.

BONNETERIE. A VENDRE chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale: Un grand et bel assortiment de Bonneterie française, anglaise et allemande. Un assortiment d'articles bons pour volontaires. Chemises de peau et caleçons, en laine, Flanelle, mérinos, Soie, fil d'Ecosse, coton blanc et coton écru, Chaussettes et gants en laine, Coton blanc et écru, fil Perse, fil d'Ecosse et en soie.

CHEMISES, CHEMISES. DEUX CENTS DOUZAINES chemises pour hommes, jeunes gens et enfants, Chemises tout toile, " toile et coton, " avant toile, " couleurs, toile, " " coton, blanches. Toutes ces chemises sortent des premières maisons de Paris, elles sont parfaitement faites et bien proportionnées. A vendre chez LION & ANDRÉE, 54 et 56, rue Royale coin Bienville.

ALCOOL—45 barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 98, rue Vieille Levée.

A LOUER. Une maison en briques à deux étages, No 251 rue Commune. Une maison en briques à deux étages, No 253 rue Commune. Une maison en briques à deux étages, encoignure Commune et Dryades. Une maison en bois à deux étages, No 230½ rue de la Douane. Une maison en bois à deux étages, rue d'Orléans près Derbigny. Une maison en bois à un étage, No 319 rue des Remparts. Une maison en bois à un étage, rue Derbigny, entre St Louis et Conti. Une maison en bois à un étage, rue Robertson, entre Kerlerec et Columbus. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.

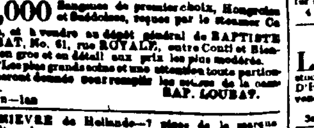

SANGSUES! SANGSUES! *Nouvellement arrivées.* 25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Cahawba, et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés. Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés aux commandes des personnes de la campagne. BAP. LOUBAT.

GENIEVRE de Hollande—7 pipes de la marque Stoomboot, sous les clefs de la douane, et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

VERMOUTH—50 caisses Noilly, Prat & Co, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 & 33, rue Gravier.

TRUFFES noires du Périgord—10 caisses truffes du Périgord en 1/4, 1/2 et grandes boîtes. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE

30 caisses Chapeaux pour hommes, soie, laine et casimir. 60 douzaines Chemises devants toile et soie, —ET— Linge fait, de saison.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

SAMEDI 7 septembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 45, rue de la Vieille Levée, 30 caisses chapeaux pour hommes, soie, laine et casimir. —AUSSI— 30 douzaines chemises devants toile et toile. —ET— Un assortiment de linge fait, de saison. Conditions à la vente.

Mousselines à carreaux et à fleurs pour moustiquaires, Mérinos, Chaussures pour hommes, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, *encanteur.*

SAMEDI prochain, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve pour clore diverses consignations, à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St Louis, No 116, 100 pièces mousselines à carreaux et à fleurs pour moustiquaires 26 yardes à la pièce, aussi mérinos noir, chaussures pour hommes, femmes et enfants, etc. Conditions à la vente.

Meubles! Meubles! *Pour cause de départ,* PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 9 de septembre, à 4 heures P. M., il sera vendu sur les lieux, rue Tremé, entre les rues St-Louis et Toulouse, No 108, un lot de meubles de ménage, consistant en bois de lits, armoires, toilettes, tables, lavabos, chaises, matelas, tapis et nattes, rideaux, abat-jours, sofas, etc. etc. Conditions comptant.

Propriété rue Bacchus.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane. Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, mesurant 32 pieds de face à la rue Bacchus, entre Jackson et Philippa, sur 97 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois, No 510, ayant toute chambres, galerie derrière, avec cabinet, cuisine double, latrines, puits, &c., &c.—Voir le plan à la Bourse. Conditions—$200 comptant. L'acquéreur assume le paiement d'un billet de $400, du 1er 24 octobre prochain, et la balance à un crédit d'un an, avec hypothèque.

Vente sans réserve pour cause de liquidation. **Vacherie! Vacherie!**

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur. *No 90 Passage de la Bourse.*

IL sera vendu jeudi 12 septembre 1861, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face du City Park— Trente deux vaches laitières, fraîches au lait, et quelques unes devant mettre bas dans quinze ou vingt jours—4 taures, 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, les ustensiles de la vacherie, ainsi que la clientèle. Conditions—comptant.

Vente pour cause de mauvaise santé. **Vacherie! Vacherie!**

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu, lundi 9 septembre 1861, à 11 heures du matin, rue Cinq ième, entre St Philippe et du Maine. Vingt sept bonnes vaches laitières dont 5 avec leurs veaux, 2 génisses, 1 taureau, 2 chevaux, 1 mulet, 1 charrette à lait neuve, 1 tombereau, les ustensiles de la vacherie et la clientèle dont la vente est garantie à 2½ gallons de lait par jour.—Conditions comptant.—Aussi—Le location de l'établissement compris bâtisse de vacherie, une maison de maître, deux écuries, un puits d'une source continue d'eau saine; le tout construit sur quatre lots de terre.

Meubles. PAR CHS. E. FORSTALL, *encanteur.* Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi 6 septembre 1861, à 11 heures du matin, à mon bureau, Passage de la Bourse—Un lot de meubles, une armoire, une table, deux glaces, un lot de vaisselle et de verrerie, &c. &c. Conditions—comptant.

Succession de Yette Saxe, femme de Simon Schewrin—No 18,300—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Habillements confectionnés, meubles, installations de gaz et magasin.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No 74, rue de Chartres.

MARDI, 10 septembre 1861, à 10 heures, il sera vendu à l'encan public, à la dernière résidence de la défunte, No 164 rue Poydras entre Carondelet et Carroll, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 23 août 1861, le contenu dudit magasin consistant en habillements confectionnés, meubles, &c. tels que habits et autres habillements, pardessus, gilets et pantalons d'étoffes, chapeaux, drap et velours, pantalons de coton et de laine, [illegible], chemises de peau et caleçons, bonneterie, comptoirs, chaises, tables, glaces, bois de lits, vitrines, installations de gaz et magasin, batterie de cuisine, &c., &c. Conditions—Comptant sur adjudication.

VENTES JUDICIAIRES.

Eugène Rochereau & Co vs. Henry Pinsons.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,955—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 d'août 1861, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 9 de septembre 1861 à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

2 wagons de transport,
4 paires de roues extra pour essieux en fer,
4 wagons à bœufs,
23 wagons à bœufs,
3 diables essieux et roues en bois,
12 wagons à bœufs,
15 do do,
6 do à chevaux,
5 do à bœufs,
21 timons de charrettes en canne et roues avec essieux en fer,
charrettes à bœufs avec les roues et essieux en bois,
7 wagons à bœufs,
46 charrettes à bœufs, les roues avec essieux en fer,
6 wagons à coton,
8 coffres de charrette,
9 paires de timons de charrette,
1 charrette à charbon,
7 wagons à bœufs,

Le tout plus ou moins suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours et contenu dans le magasin portant les Nos 178 et 180, rue Tchoupitoulas dans le Premier District de cette ville. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant, au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Wm F. Shannon, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,891—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 d'août 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 9 de septembre 1861, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de Une montre d'or et une malle appartenant à la dite succession. Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mr. et Mme Moran vs Mme Wood, f. c. l.

COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 2891—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'honorable A. Saucier, juge de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue de la Douane, No 224, vendredi, 6 septembre 1861, à midi—un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant. SAMUEL HAMILTON, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Eugène Lupeau vs. ses Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE, Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,863 — Avis est par ces présentes donné aux créanciers de l'insolvable dans cette affaire et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à partir de la date de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic dans cette affaire ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, ce 5 septembre 1861. G. LUMINAIS, Dép. Greffier.

Succession de Ellen McConnell, veuve de Jno Harvey—No 9060.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela pourra concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la mineure Mary Ann Harvey ne serait point approuvé et homologué, et les fonds, entre ses mains, répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier.

Etat de la Louisiane vs la Banque d'Orléans — No 6479.

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite défenderesse et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte définitif présenté par le référé ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le référé déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour. OSCAR LEBLANC, Député Greffier.

Succession de Mme Ann B. Cox.

AVIS est donné aux créanciers de feue Mme Ann B. Cox de présenter leurs réclamations dans les dix jours qui suivront cette annonce. CORA ANN SLOCOMB, Exécutrice testamentaire, Rue St-Charles No 14.

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Welton, Médaillon, velours, Bruxelles, tapis à 3 plis, Ingrains, Hollande, Venise, &c., &c. Egalement—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et en couleur; Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminée et Balliasses; dessous de table, &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant. A. BROUSSEAU & CO.

Découverte du Sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu. On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nlle-Orléans, chez le HAIR RESTORATIVE est en vente. Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas. THOS. THAYER, Agent des Etats Confédérés.

AUX ACHETEURS. LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

90, Rue de Chartres, au 1er étage. LEON LAUGRIN, avocat (*Licencié en droit de la Faculté de Paris*), AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, en outre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France.

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

ETATS CONFEDERES D'AMERIQUE vs. CENT DIX TONNEAUX DE SEL, au débarquement du navire American Union. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 24. Conformément à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession CENT DIX TONNEAUX DE SEL à bord du navire American Union, qui était actuellement dans le Troisième District, au poteau—, et auquel les Etats Confédérés qui intente un procès qui est en instance en litige à la Cour de District des Etats Confédérés. J'avertis par les présentes toutes et toutes personnes ayant ou prétendant avoir droit audit, de se présenter à la Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit district, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi à partir de cette date, afin de donner les raisons qu'il y en a, pour lesquelles les cent dix tonneaux de sel ne seraient pas condamnés comme prise légale et vendus ainsi qu'il est demandé. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 21 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal,—Le navire *Marshal*, ses gréements, apparaux, meubles et embarcations, de 1046 tonneaux, 33/95. Conditions, comptant. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 24 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs. le navire John H Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 5.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, Samedi 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—Le navire John H Jarvis, ses gréements, apparaux &c, du port de 740 67/95 tonneaux, actuellement au port du 1er District. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 9 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Chas A. Farwell, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 19.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—le troisième du navire Charles A Farwell, ses apparaux, gréements, &c. (de 1,2·6 tonneaux 82/95). Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Ariel*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 18.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, le navire Ariel, ses gréements, ses apparaux, &c. (de 132 tonneaux 61/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goëlette E. S. Janes, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 21.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane,—le quart de la goëlette E. S. Janes, ses gréements et apparaux, (de 231 tonneaux 33/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Lemuel Dyer*, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur SAMEDI 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le huitième du navire Lemuel Dyer, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 1 ... tonneaux [illegible]). Conditions, comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la barque *Chester*, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 12.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—La barque *Chester*, ses gréements, apparaux, embarcations, etc. (de 199 tonneaux 87/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire *State of Maine*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 10.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le navire State of Maine, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 736 tonneaux et 28/95). Conditions comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

Vente par le marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire *American Union*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 20.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les quatre huitièmes du navire American Union, ses apparaux, gréements, &c. (de 1,100 tonneaux 5/95)—Conditions, comptant au moment de l'adjudication. Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

De l'autre bord du Lac. POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer Pontchartrain TOUS LES JOURS, pour les susdits endroits, à l'arrivée du convoi de midi. Il partira de Covington à 4 heures et demie du matin. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin. P. A. SHAW, agent, Rue Front, Nos 23 et 25. Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 10 heures et demie.

Pour les soldats malades et blessés. LE chirurgien général de l'armée Confédérée m'a demandé et, par mon entremise demande aux citoyens de la Louisiane, les articles suivants pour les soldats malades et blessés— Chemises d'hôpital, literie, couvertures mouchoirs de poche, bandages, morceaux de toile amidon, riz, gélatine, farine, tapioca, eau-de-vie, whisky, vin d'Oporto et désinfectants. Je me suis déjà adressé, dans un autre avis, aux chefs de familles et aux planteurs, et les ai priés de me donner des couvertures. Je prie maintenant ceux qui voudraient fournir les articles mentionnés plus haut, de les envoyer à mon agent, M. A. B. James, rue des Magasins, No 37. Ils voudront bien les emballer et faire connaître le contenu des caisses ou des balles. Les "bed comforts" conviendraient si l'on ne peut se procurer des couvertures. [Signé] THOS O. MOORE. Nouvelle-Orléans, 24 août 1861.

Pointe Coupée, 24 août 1861. AVIS est donné aux Banques de la Nouvelle Orléans de ne pas livrer d'argent, de documents ou de papiers à l'ordre de M. Zénon Porche, décédé, jusqu'à ce que son testament ou sa succession passe devant la Cour des Preuves et que la cour de cette paroisse donne l'ordre de livraison. Dr KAUFMANN, Adm. pro tem.

A vendre. CHANGE sur Paris à courte échéance. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis. Nouvelle-Orléans, 26 août 1861.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Nord. Nouvelle-Orléans, le 26 août 1861. A partir de vendredi, le 30 août, le convoi de passagers du soir, de la Nouvelle-Orléans, et le convoi de passagers du jour, de Canton, seront supprimés. Un convoi de passagers partira de la Nouvelle-Orléans tous les jours à 7 heures A. M. et se reliera avec les convois du chemin du Sud et du chemin Mississipi Central. DE RETOUR. Un train partira de Canton à 4 30 P. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 9 40 A. M. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Dr THURBER, DENTISTE. SALON D'OPERATIONS, 148, rue Royale, Entre St-Pierre et Toulouse.

Changement de domicile. Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 88.

J. R. Jaffray & Co., 7, St. MILDREDS COURT, Londres, (Angleterre). AGENT, M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans.

Vieux whisky Monongahela et Bourbon. QUELQUES barils à vendre. S'adresser No 90, Passage de la Bourse.

CONSULAT DE FRANCE. Avis mensuel.—Septembre 1861. Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: Boyer, P; Bernard, Auguste; Boulanger, Anastasie Augustin; Cenan, Joachim; Cassey, Joseph; Cabaré, Jean Guillaume; Dorrey, Jean Baptiste; Delfosse; De Marange, Ronet; Frank, Jacques; Piolet (Le Dme) chande; Godefroy, Auguste; Herbert, Louis; Haldeleck, Charles; Humbert, Dieudonné; Jarion, François; Jonte, Alphonse; Karcher, Antoine; Lig-ret; Le Levasseur, Pélide; Lyman, P.; L'Estang Bourgtes, Jumien; Ledelin, Jean Marie; Mortemousque, Pierre; Miscallet, Mme, née Debordes; Page, Auguste; Peanot, Charles; Queyrou, Mme Vve, née Chatelaint; Redonté, Jean; Ruffat, Jacques; Savarre; Schlesinger, Jacques. La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 76, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.